



ON EFFACE LE CONTRAT NATIONAL E 40 ANS DE NEGOCIATION D'ENTREPRISE.

LES TRAVAILLEURS ET LES TRAVAILLEUSES DU GROUP FIAT SE VOIENT NIER LES LIBERTES SYNDICALES ET LA LIBERTE DE DECISION

Hier, en absence de Fiom-Cgil à la table de négociation on a signé **un accord qui porte les travailleurs et les travailleuses hors du contrat national de travail**, en isolant ainsi les travailleurs et les travailleuses du group Fiat de tous les autres ouvriers sur metal.

Cet accord extend l'accord de Pomigliano à toutes les travailleuses et tous les travailleurs du group Fiat après plus d'un an de assurances que cet accord n'aurait été appliqué aux autres établissements.

Dès 1 janvier seront obligatoires et exigés par Fiat sans négociation 18 roulements, 120 heures obligatoires de travail supplémentaire qui mènent à 200 heures/an les possible heures de travail supplémentaire, **la reduction de 1 minutes de pause, la pause-manger à la fin du roulement, le paiement manqué de au moins 2 jours de maladie** an cas d'absence du travail supérieures a 3,5 sur l'établissement. **Sanctions aux travailleurs et aux représentants des syndicats.**

Le drapeu agité des augmentation des salaries concerne le paiement/heure et est le resultat d'éléments qui existent déjà, on ne modifie pas la substance de la **remuneration brute** et les effets sont utiles seulement face à une agumentation des roulements et du temp de travail supplémentaires. Rien de nouveau. On travail le plus, on gagne le plus: "On espère!". L'ajustement du travail supplémentaires le samedi va dans cette direction aussi. **La prime extraordinaire de 600 euros pour 2012 est une "gabegie" : totalement liée à la presence et au resultat de travail effectif non inférieur à 870 heures/6 mois.** On considère donc des absences: par, jours chômes, un demie heure de pause, maladie, accident, maternité, donation de sang, Loi 104, grève et tous les permis non retribuéés.

Tout ça se passé sans que les travailleuses et les travailleurs ont été informés des négociations. **Les assemblées vont se dérouler après le négociations et après la signature.** On n'a demandé d'aucune façon aux travailleuses at aux travailleurs un mandate pour sortir du Contrat national et des contrats au niveau d'entreprise.

Cet accord efface tous les accords au niveau d'entreprise de chaque établissement. **Il limite le droit de grève et de tomber malade, il limite la négociation de lorganitations du travail et du travail supplémentaire, il transforme les délégués des syndicats, d'établissement en "controlleurs" des règles au nome de la société,** en les éloignant des travailleuses et des travailleurs.

Fiom-Cgil ne renonce pas au contrat national de travail, elle ne laissera pas seuls et isolés les travailleuses et les travailleurs du group Fiat. **Fiom-Cgil va soutenir et donner la voix à toutes le initiatives des travailleuses et des travailleurs des établissement Fiat.** Nous allons demander au travailleur **d'élire dans tout cas nos représentants et on va defender le droit de choix libre du syndacat dans toutes les instance, aussi de nature légale.** Dans les prochaines jours, on va decider d'autre initiatives utiles pour tenir ouverte un litige qui, pour nous, est encore ouvert.

Fiom-Cgil - www.fiom.cgil.it

JE VEUX LA FIOM EN FIAT

ET JE SOUTIENS LE LUTTES AVEC UNE SOUSCRIPTION EXTRAORDINAIRE



IO VOGLIO LA FIOM IN FIAT

**E SOSTENGO LE LOTTE
CON UNA SOTTOSCRIZIONE STRAORDINARIA**